



COMMISSION DES  
AFFAIRES  
EUROPÉENNES

Paris, le 14 février 2017

COMPTES RENDUS  
**COMpte RENDU RÉSUMÉ DE L'AUDITION DU 8 FÉVRIER 2017, PAR LE GROUPE DE  
SUIVI SUR LA RÉFORME DE LA PAC**

COMMISSION DES  
AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES

Le groupe de suivi sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) a procédé, le 8 février 2017, à l'audition de M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France.

GROUPE DE SUIVI SUR  
LA RÉFORME DE LA  
POLITIQUE AGRICOLE  
COMMUNE

17-096

◆  
À titre liminaire, **M. Daniel Gremillet, rapporteur**, a rappelé que les travaux du présent groupe de suivi sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) visent à permettre au Sénat de se positionner suffisamment en amont du calendrier prévisionnel de la prise des décisions. L'ensemble des intervenants français aurait d'ailleurs grandement intérêt à agir avec un minimum de coordination, de façon à garantir le plus efficacement possible les intérêts de notre agriculture et de nos agriculteurs. L'exemple de l'Irlande, caractérisée par une grande cohésion des acteurs publics et privés, fournit une illustration de ce que nous aurions tous à gagner en nous engageant dans une telle démarche.

**Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs** - Quelle rôle peuvent jouer les coopératives, dans l'objectif d'accroître la résilience de l'agriculture française ?

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a fait valoir que les coopératives françaises entendent, elles aussi, représenter une force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, dans la perspective du grand débat public à venir sur la PAC à l'horizon 2020. Coop de France a ainsi d'ores et déjà engagé une réflexion approfondie sur les enjeux de la prochaine réforme. Ces travaux s'appuient notamment sur l'expertise de M. Jean Cordier, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Par là même, Coop de France souhaite être en mesure de disposer de ses propres analyses sur l'avenir de la PAC. Et, comme l'a observé le Sénateur Daniel Gremillet, il apparaît effectivement indispensable d'y travailler activement dès à présent.

D'une façon générale, **M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a considéré que le revenu des agriculteurs sera à l'avenir de plus en plus déterminé par leur capacité à créer de la valeur ajoutée. Certes, les fonds publics demeureront indispensables à l'équilibre économique des exploitations, mais leur part relative tendra à diminuer progressivement au fil du temps. Or, en économie de marché, la valeur ajoutée des entreprises va principalement aux acteurs économiques qui la créent. Partant de ce constat, les agriculteurs doivent donc s'efforcer de maximiser leur rôle dans la chaîne de production et d'échange.

À ce titre, à travers notamment leur participation à des coopératives, ils doivent pouvoir « capter » une part croissante de la valeur ajoutée : pour reprendre les termes de l'adage populaire bien connu, « *on est jamais mieux servi que par soi-même* ». Le secteur coopératif représente environ 40% de l'agriculture française, ce qui constitue une force collective considérable. Les coopératives se limitent au demeurant de moins en moins à assurer la collecte et la vente des productions agricoles, dans la mesure où elles contribuent toujours davantage à leur valorisation. Il est probable qu'à l'avenir elles investissent le domaine de la transformation.

S'agissant plus particulièrement de la question des pratiques commerciales, **M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a rappelé que sept lois ont été adoptées au cours des vingt dernières années, sans pour autant répondre aux attentes du monde agricole. Le bilan n'est donc pas satisfaisant, même si l'action du législateur se heurte à d'évidentes limites. En effet, une partie de la réponse aux problèmes de nos exploitants réside dans leur propre capacité à mieux s'organiser collectivement et à renforcer leur rôle dans la chaîne de production : « *en agriculture, il n'y a pas de victoire individuelle* ». La question des modalités d'une « *sortie de la guerre des prix* » est assurément complexe. Mais, force est de constater que les rémunérations des exploitants agricoles posent problème, tandis que les Français, depuis cinquante ans, se nourrissent de mieux en mieux, pour un coût de plus en plus faible.

**Mme Pascale Gruny, rapporteur**, a fait observer qu'au-delà du prix lui-même, se pose la question de la répartition de la valeur ajoutée et de la faible part des agriculteurs au sein de celle-ci.

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a estimé qu'il faut « *casser l'idée selon laquelle on peut faire toujours mieux moins cher* ». On ne résoudra pas un problème structurel uniquement par de nouvelles règles de calcul. Il convient, en premier lieu, de renforcer la position des agriculteurs dans les rapports de force au sein de la chaîne de production et de commercialisation. Les Organisations de Producteurs (OP) - en particulier lorsqu'il y a transfert de propriété - et les coopératives y contribuent, de même que la contractualisation en règle générale. Il faut, en second lieu, promouvoir davantage de transparence dans le fonctionnement du marché, comme ont commencé à le faire les observatoires européens des marchés du lait et de la viande.

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, s'est ensuite félicité du succès des circuits courts de vente en direct aux consommateurs. Pour autant, les agriculteurs ne peuvent écouler de la sorte qu'une part limitée de leur production. Et à l'échelle de l'agriculture française dans son ensemble il apparaît difficile de viser, en même temps, des volumes importants et des prix élevés. Les deux stratégies peuvent se combiner, mais sur des segments de marché différents. Il y a une grande diversité de modèles agricoles, qui chacun à leur façon et quelle que soit la taille des exploitations, répond à l'impératif de compétitivité de notre agriculture. En effet, les progrès réalisés en termes d'innovation, ne peuvent à eux seuls suffire à compenser l'écart de niveau des charges, par rapport aux autres pays de l'Union européenne. L'agriculture française, au demeurant, est pénalisée par un net sous-investissement dans les unités de transformation et, à l'inverse, par un relatif surinvestissement en matériel.

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a considéré que la politique agricole commune doit pouvoir être utilisée par les agriculteurs comme une « boîte à outils », en particulier pour améliorer la gestion des risques. Un débat existe sur la question d'une éventuelle évolution des paiements directs. Cette question nécessiterait de faire l'objet d'investigations approfondies. En outre, la poursuite de la régionalisation de la PAC, cette fois au niveau du « premier pilier » fait également débat et suscite des inquiétudes : les « petites filières », qui ne sont pas présentes partout sur l'ensemble du territoire national - à l'instar des fruits et légumes - redoutent d'être, ici ou là, « oubliées » et plaident en faveur de la garantie de cohésion que représente une gestion nationale. Sans doute conviendrait-il d'ailleurs de conserver des règles spécifiques de gestion de marché pour les fruits et légumes, de même que pour le secteur vitivinicole.

S'agissant de la position des agriculteurs dans les relations commerciales, **M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a fait valoir que les Organisations de Producteurs (OP) joueront un rôle d'autant plus important qu'ils seront de plus en plus nombreux à être capables de négocier des volumes avec leurs interlocuteurs. Or, la question de privilégier pour cela l'option du transfert de propriété, qui continue à susciter des interrogations, n'est pas tranchée.

**Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs** - Faut-il, pour l'avenir, donner la priorité au contra-cyclique, à l'instar notamment de ce que propose le groupe de réflexion Momagri? Que pensez-vous a contrario de l'idée qui consisterait à développer des mécanismes assurantiels au sein de la PAC ?

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a observé que Momagri avance l'idée d'une remise à plat globale de l'économie générale de la PAC. Il s'agit assurément d'une démarche intellectuellement intéressante. Toutefois, il semble dans l'immédiat difficile de dégager un accord au sein des pays de l'Union sur des modifications d'une telle ampleur.

D'autres mécanismes contra-cycliques, d'une ampleur plus modeste, comme par exemple les réserves de précaution, peuvent être développés plus aisément. S'agissant des systèmes assurantiels, on estime aujourd'hui leur taux de diffusion à 30% pour les filières professionnelles des céréales et du vin. Ces dernières années ont cependant marqué un certain recul de leur développement. L'offre des assureurs privés perd de son attractivité aux yeux des exploitants. Elle ne constitue, au demeurant, qu'un élément de réponse parmi d'autres au problème de la volatilité croissante des prix agricoles.

Au total, concevoir une réponse globale aux besoins des exploitants suppose de mettre à leur disposition une grande variété de dispositifs : l'assurance récolte, l'assurance revenu, le développement des marchés à terme, l'activation des dispositifs de régulation au niveau européen (à l'instar de l'article 222 du règlement sur l'organisation commune de marché lors de la crise laitière), l'épargne de précaution, ou les avantages fiscaux. À ceci s'ajoutent des initiatives, au niveau de certaines coopératives, en matière d'assurance chiffre d'affaires.

D'une façon générale, le choix de développer le volet assurantiel de la PAC conduit naturellement à s'interroger sur le financement de la politique agricole commune au-delà de 2020. En outre, quel « pilier » prendrait en charge cette orientation nouvelle ? Enfin, le développement des assurances serait-il compensé par des économies dans d'autres domaines, et si oui lesquels ?

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a constaté que la question du contra-cyclique et de l'assurantiel donne lieu actuellement à ce que l'on pourrait qualifier de « querelle d'experts ». Sans doute serait-il possible de surmonter le problème de l'annualité budgétaire, mis en avant par les observateurs sceptiques à l'égard des conclusions du Livre blanc de Momagri, si une volonté politique forte se dégagait en ce sens au niveau européen. En revanche, l'idée consistant à faire varier les dépenses de la politique agricole commune en fonction de la conjoncture des marchés, conduit inévitablement à se demander si les États membres les moins favorables à la PAC ne risqueraient pas de refuser d'accroître l'effort budgétaire, lorsque la situation le nécessiterait.

**M. Daniel Gremillet, rapporteur**, a observé que certaines coopératives sont tiraillées entre deux impératifs : garantir un revenu satisfaisant aux producteurs, tout en conservant des marges suffisantes pour préparer l'avenir.

**M. Pierre Cuypers, Sénateur**, a fait valoir que l'agriculture française apparaît doublement pénalisée par des coûts de production plus élevés et des normes plus strictes que celles de ses partenaires. D'une façon générale, pour les exploitations céréalières, l'écart de compétitivité par rapport à la concurrence étrangère peut atteindre 200 à 300 euros par hectare.

**M. Daniel Gremillet, rapporteur**, a constaté que moins de moins d'agriculteurs souscrivent à l'assurance multirisque climatique, dont les modalités et les conditions leur apparaissent de moins en moins attractives. Dans un contexte de trésorerie très tendue, il ne serait donc pas envisageable de songer à la rendre obligatoire. En revanche, il conviendrait de réduire le taux de franchise, aujourd'hui manifestement trop élevé (30%).

**M. Pascal Viné, délégué général de Coop de France**, a observé qu'un bon nombre de pays de l'Union européenne semble attaché à conserver un caractère facultatif, et non obligatoire, aux dispositifs assurantiers, ne serait-ce que pour une raison de principe, tendant à privilégier la responsabilité des agriculteurs.

